

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION LES BABY-BOOMERS : SOURCE DU PROBLÈME OU PARTIE DE LA SOLUTION?

Note CIRANO écrite par Mathieu Laberge, directeur de projet, février 2010

Bien que la plupart des économies occidentales seront touchées par un vieillissement de leur population, celle-ci sera plus rapide au Québec que dans les autres provinces canadiennes et que dans plusieurs pays occidentaux.

D'ici 2012, plus de 700 000 emplois devront être comblés au Québec. Au même moment, la population de 20 à 64 ans commencera à diminuer à mesure que les baby-boomers vieilliront. C'est donc dire qu'alors que de nombreux emplois seront disponibles, les travailleurs pour les combler seront de plus en plus rares.

Les conséquences de cette diminution du nombre de travailleurs sont nombreuses. Avec moins de travailleurs, il sera plus difficile de maintenir le niveau de croissance économique de la province. De fait, on prévoit que la croissance économique pourrait passer en dessous de sa moyenne historique au cours des prochaines années. Cela implique une stagnation, voire une lente diminution, du niveau de vie des Québécois. Les finances publiques s'en ressentiront également : si rien n'est fait, on prévoit des déficits structurels croissants d'ici à 2020. Et c'est sans compter les déficits conjoncturels découlant de la récession de 2008-2009.

Pas de solution miracle

Plusieurs solutions ont été avancées pour faire face au déclin du nombre de travailleurs au Québec. Par exemple, une hausse de la productivité de la main d'œuvre pourrait contribuer à contrer l'effet négatif de cette diminution sur la croissance économique. Néanmoins, il est peu probable que la hausse de la productivité soit suffisante pour contrebalancer complètement l'effet du vieillissement de la population¹.

De même, la hausse du niveau d'immigration pourrait constituer une réponse partielle au problème de diminution du nombre de travailleurs québécois. Celle-ci ne pourrait toutefois répondre entièrement au problème étant donnée l'existence de barrières à la mobilité de la main d'œuvre et la nécessité d'assurer l'intégration des nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi.

Finalement, la hausse de la natalité est une solution envisageable, mais à long terme uniquement. De fait, les enfants nés en 2010 n'intégreront le marché de l'emploi qu'entre 2025 et 2030. Étant donné l'imminence du déclin du nombre de travailleurs, la hausse de la natalité est donc une option imparfaite.

¹ Mouvement Desjardins (2009) *L'impact du choc démographique sur l'économie du Québec*, p. 5.

Accroître la participation des aînés au marché de l'emploi

Une dernière solution mérite d'être considérée. Il s'agit d'augmenter la participation des personnes de 55 ans et plus au marché du travail.

À l'heure actuelle, l'âge moyen de la retraite des Québécois est de 59 ans pour les femmes et de 61 ans pour les hommes. Cela est plus tôt que l'âge moyen de la retraite des Ontariens. De même, une plus faible proportion des Québécois de 55 ans et plus sont actifs sur le marché de l'emploi. Le taux d'activité des Québécois diminue d'ailleurs rapidement avec l'âge à partir de 50 ans.

Pour compenser complètement l'effet du vieillissement de la population sur la croissance économique, on estime qu'il faudrait pratiquement doubler le taux d'activité des personnes de 60 à 64 ans et augmenter celui des personnes de 65 ans et plus. Alternativement, on pourrait tenter d'accélérer la tendance à la hausse du taux d'activité des personnes âgées et des femmes.

Il va sans dire que cette solution doit être appliquée de concert avec celles abordées précédemment. Pour lui assurer une chance minimale de succès, elle doit également s'implanter sur une base volontaire : on doit permettre aux gens qui le souhaitent de pouvoir travailler plus longtemps et non les obliger à le faire.

Cela passe notamment par des clauses de retraites plus souples au niveau des fonds de retraite, par une fiscalité qui encourage le maintien en emploi et la retraite progressive, par une lutte aux préjugés qui touchent les travailleurs âgés ainsi que par une meilleure coordination des programmes de réinsertion offerts aux personnes du troisième âge.

Pour y arriver, il faudra que les associations patronales, les syndicats, les associations professionnelles et l'État Québécois collaborent pour lever les freins au maintien et au retour en emploi des personnes âgées. Plusieurs pays ont adopté le virage du « vieillissement actif ». Dans les cas couronnés de succès, c'est la concertation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés qui a permis d'arriver à un résultat.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport de projet à l'adresse suivante :

<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2010RP-01.pdf>